

# INFORMATION

## Lettre aux parents des futurs élèves de 6èmes.

Madame, Monsieur,

Votre enfant a la possibilité en Alsace-Moselle de suivre un enseignement religieux au collège. Cet enseignement **propose une ouverture et une connaissance du fait religieux** et des **différentes traditions et religions du monde**.

Cet enseignement se fait dans le respect de la laïcité, de l'identité confessionnelle et de la liberté de conscience de chacun.

Inclus dans l'emploi du temps, ce cours de religion est un moment de pause, de respiration ; il donne l'occasion aux jeunes adolescents :

- de se familiariser avec la lecture et l'analyse des textes religieux,
- de procéder à des échanges sur des questions de vie et de société qui les interpellent,
- de se sentir accompagnés dans les recherches de sens et les interrogations sur la vie personnelle et sur les réalités de l'existence,
- de découvrir d'autres pratiques et cultures religieuses et de les sensibiliser au respect des autres,
- d'aborder des thèmes de culture religieuse en lien avec d'autres matières comme le français, l'histoire, la géographie, l'éducation civique ou les arts.

Avec une **pédagogie différente** des autres matières, l'enseignement religieux est un moment privilégié d'éducation et de rencontre. Il vise à développer, en référence aux héritages de la culture et de la civilisation occidentales, mais aussi en lien avec d'autres traditions religieuses et philosophiques, une capacité à se réaliser au plan personnel. Il permet également de s'engager en tant que citoyen responsable dans une société ouverte à la diversité et à l'altérité.

**Cet enseignement** au sein de l'école publique, **singulier** en France mais **habituel en Europe**, s'adresse à tous les élèves à raison d'une heure hebdomadaire et **s'inscrit dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences**.

Le professeur d'enseignement religieux.